



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2021-2022

RM/JCS

P.V. ECEAT 11
P.V. FI 26
P.V. ECOPC 10
P.V. FAIN 06

**Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de
l'Aménagement du territoire**

Commission des Finances et du Budget

**Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et
de l'Espace**

Commission de la Famille et de l'Intégration

Procès-verbal de la réunion du 01 mars 2022

Ordre du jour :

Situation dans le domaine de l'énergie : mesures gouvernementales
(suite à la demande du groupe parlementaire CSV du 24 février 2022 et suite à la demande
du Gouvernement)

*

Présents : Mme Semiray Ahmedova, M. André Bauler, M. François Benoy, Mme Myriam Cecchetti, M. Félix Eischen, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Fred Keup, M. Gilles Roth, M. Jean-Paul Schaaf, Mme Jessie Thill, M. Carlo Weber, membres de la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

M. Marc Goergen, observateur délégué

M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. François Benoy, M. Yves Cruchten, Mme Martine Hansen, M. Fernand Kartheiser, M. Dan Kersch, Mme Josée Lorsché, M. Laurent Mosar, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Finances et du Budget

Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, M. Guy Arendt, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, Mme Francine Closener, M. Charles Margue, M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz, M. Carlo Weber, membres de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

Mme Myriam Cecchetti, observateur délégué

Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Myriam Cecchetti, M. Paul Galles, M. Max Hahn, M. Fred Keup, M. Charles Margue, M. Georges Mischo, M. Jean-Paul Schaaf, M. Marc Spautz, membres de la Commission de la Famille et de l'Intégration

M. Marc Goergen, observateur délégué

M. Claude Lamberty
M. Mars Di Bartolomeo

M. Claude Turmes, Ministre de l'Energie
M. Franz Fayot, Ministre de l'Économie
Mme Corinne Cahen, Ministre de la Famille et de l'Intégration

M. Marco Hoffmann, M. Olaf Munichsdorfer, du Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire

M. Patrick Bissener, M. Pierre Lammar, du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

M. Noah Louis, Mme Cristel Sousa, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Dan Biancalana, M. Sven Clement, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances et du Budget

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

M. Sven Clement, M. Léon Gloden, Mme Lydia Mutsch, M. Roy Reding, M. Serge Wilmes, membres de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

Mme Tess Burton, Mme Chantal Gary, Mme Carole Hartmann, M. Serge Wilmes, membres de la Commission de la Famille et de l'Intégration

Mme Yuriko Backes, Ministre des Finances

*

Présidence : M. François Benoy, Président de la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

*

Situation dans le domaine de l'énergie : mesures gouvernementales

Suite à quelques paroles de bienvenue et d'introduction de la part de Monsieur le Président, les représentants du Gouvernement présentent les résultats du *Energiedësch*, qui a eu lieu ce 28 février. Il s'agit de différentes mesures adoptées dans le but d'atténuer l'impact de la hausse des prix de l'énergie pour les ménages et les entreprises.

Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration informe que le Gouvernement a décidé d'introduire une « prime énergie », afin de soutenir de manière ciblée les ménages à faible revenu. Ainsi, les ménages bénéficiaires de l'allocation de vie chère (AVC) toucheront une

prime unique de minimum 200 euros et maximum 400 euros en fonction de la composition du ménage. Cette prime pourra aussi être demandée par des ménages non éligibles à l'AVC, mais dont le revenu est jusqu'à 25% supérieur au revenu éligible pour l'AVC. Sur base du tableau repris dans le courrier électronique n°271322, Madame la Ministre donne plusieurs exemples chiffrés sur ce point. Elle rappelle en outre que les aides en matière de paiement des factures énergétiques sont dispensées par les offices sociaux, qui sont répartis sur l'ensemble du territoire national et précise que, alors que les bénéficiaires de l'AVC recevront automatiquement la « prime énergie », les ménages non éligibles à l'AVC devront introduire une demande en ce sens, entre autres via MyGuichet.lu.

Monsieur le Ministre de l'Energie précise que les Ministres de l'Energie de l'UE ont tenu ce 28 février une réunion extraordinaire du Conseil « Transports, télécommunications et énergie » pour débattre de la situation énergétique en Europe à la suite de la crise en Ukraine.

Il y a notamment été décidé de fournir une assistance au Gouvernement ukrainien, par exemple en consolidant le fonctionnement du réseau électrique national par le biais de sa synchronisation avec celui de l'Union européenne, alors qu'au regard de certaines actions qui ont été engagées, il est probable que l'armée russe tente de provoquer un black-out dans le réseau électrique ukrainien.

Les Ministres de l'Energie ont également discuté de l'état actuel des approvisionnements, des stocks et des flux d'énergie dans leurs pays respectifs. Ils ont constaté que l'UE ne court pas de risque d'approvisionnement en gaz ou en carburant dans l'immédiat, même dans l'éventualité d'une rupture totale d'approvisionnement en gaz russe. À noter aussi qu'à la demande de certains États membres, plus dépendants de l'approvisionnement en gaz russe (notamment l'Autriche), les ministres se sont accordés pour ne pas exclure - à ce stade - la Russie du réseau SWIFT, notamment pour ce qui est du paiement des transactions financières liées à la fourniture en énergie

Dans ce contexte, Monsieur le Ministre explique plus précisément la situation du Luxembourg, qui est proportionnellement assez peu dépendant des livraisons russes. En effet, nous sommes dans un marché belgo-luxembourgeois du gaz. Or, la Belgique est alimentée par des pipelines qui viennent de Norvège et des Pays-Bas, qui sont des fournisseurs très sûrs. En outre, nous bénéficions des livraisons de gaz naturel liquéfié (GNL) qui, à la différence du gaz russe acheminé par gazoduc, peut arriver par bateau du monde entier. À noter dans ce contexte qu'à Zeebrugge, il y a un très grand port permettant d'accueillir les bateaux qui amènent ce gaz liquide.

Il détaille ensuite les actions décidées par le Gouvernement, en rappelant tout d'abord que le prix de l'énergie est composé de coûts fixes et de coûts variables. S'il est bien entendu impossible d'influer sur les coûts variables qui sont dépendants des prix pratiqués sur les marchés internationaux, le Gouvernement a pris les décisions suivantes concernant les coûts fixes :

- Pour ce qui est du gaz, le Gouvernement a décidé de prendre temporairement en charge les frais de réseaux, qui représentent une part importante du prix final du gaz naturel (environ 35 à 40% de la facture totale). Le prix du gaz naturel pour les clients résidentiels va être substantiellement réduit. Cette mesure devra être mise en place par une modification de la loi du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché du gaz naturel ; un projet de loi sera donc déposé prochainement.
- Concernant le mazout de chauffage, les coûts fixes sont très bas (environ 20%), tandis que les coûts variables représentent quelque 80% de la facture finale. Il existe donc une marge de manœuvre extrêmement réduite de la part du Gouvernement sur ce produit au niveau national, alors que le taux de TVA est peu susceptible d'être réduit à cause du carcan européen et que la taxe carbone est d'ores et déjà socialement compensée. Au niveau international, des discussions sont en cours au sein de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) pour organiser une action conjointe volontaire visant la mise en circulation de stocks de sécurité de pétrole, dans le but de faire baisser le prix du baril.
- Concernant l'électricité, les coûts fixes sont également assez élevés. Le Gouvernement envisage de stabiliser, voire de réduire légèrement, le prix de l'électricité pour les clients

résidentiels en augmentant la contribution de l'État à la part « contribution au mécanisme de compensation renouvelable/cogénération », qui sert à financer le développement des énergies renouvelables, dans la composition du prix de l'électricité.

Monsieur le Ministre de l'Économie explique quant à lui les mesures d'aides envisagées par le Gouvernement en faveur des entreprises. En effet, si la hausse des prix de l'énergie impacte durement les ménages, elle n'est pas non plus sans conséquence pour les entreprises. Alors que, par définition, chaque entreprise constitue un cas particulier, le Gouvernement réfléchit à mettre en place des aides circonstanciées. Des mesures sont donc en cours d'analyse et d'élaboration afin d'apporter une aide ciblée aux entreprises les plus impactées de par leur activité ou de par leur situation d'approvisionnement en énergie. Monsieur le Ministre indique encore que le Gouvernement entend intensifier les aides pour encourager la transition énergétique. En outre, il informe s'être adressé à la Commission européenne afin de rendre possible l'octroi d'une aide spécifique afin d'aider les entreprises à neutraliser les prix de l'énergie.

Suite à l'intervention des représentants du Gouvernement, il est procédé à un échange de vues dont il y a lieu de retenir ce qui suit :

À noter tout d'abord que, d'une manière générale, les mesures annoncées par le Gouvernement trouvent l'approbation des députés, qui ont notamment salué le fait que la « prime énergie » pourra aussi être demandée par des ménages dont le revenu est jusqu'à 25% supérieur au revenu éligible pour l'AVC.

À la demande de Madame Martine Hansen (CSV), Monsieur Claude Turmes détaille la répartition des 75 millions d'euros qui sont prévus pour les mesures à court terme :

- 12 millions d'euros sont prévus pour stabiliser les prix de l'électricité par une augmentation de la contribution de l'État au mécanisme de compensation ;
- 45 millions d'euros sont prévus pour la prise en charge temporaire des frais de réseaux du gaz ;
- le reste servira à financer la prime unique à destination des ménages à faible revenu.

Alors qu'il est d'avis qu'il n'est - à terme - pas impensable que la Russie soit totalement exclue du réseau SWIFT, Monsieur Laurent Mosar (CSV) se demande si l'UE en général et le Luxembourg en particulier sont préparés à cette éventualité et, le cas échéant, quelles sont les alternatives au pétrole et au gaz naturel russes. Dans le même ordre d'idées, Madame Martine Hansen souhaite se renseigner sur l'impact de la guerre en Ukraine sur la sécurité énergétique, alors qu'elle croit savoir que les importations russes représentent une part non négligeable des importations européennes. Messieurs Paul Galles (CSV) et Marc Goergen (Piraten) posent des questions similaires sur l'approvisionnement énergétique.

En réponse à ces différentes interventions, Monsieur Claude Turmes explique tout d'abord que l'approvisionnement en gaz naturel n'est pas menacé à l'heure actuelle. En effet, les tensions entre la Russie et l'Ukraine avaient déjà été anticipées par le groupe d'experts « *gas coordination group* », qui s'est fréquemment réuni au cours des dernières semaines pour discuter de la sécurité de l'approvisionnement et des niveaux de stockage dans l'UE et qui a conclu qu'il n'existe pas de risque de pénurie dans l'immédiat. Concernant plus précisément le marché luxembourgeois, Monsieur le Ministre se veut rassurant en expliquant qu'il n'existe pas non plus de risque de pénurie pour les ménages et pour les infrastructures critiques. Cependant, si la Russie venait à totalement arrêter ses livraisons de gaz, il y aurait un problème pour l'hiver prochain. De ce fait, il semble indiqué de mettre en œuvre une meilleure gestion des réserves de gaz au niveau européen. Il a été procédé à un échange de vues sur le sujet dans le cadre du Forum Pentatléral, qui est une collaboration dans le domaine de l'énergie entre les États du Benelux, la France, l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, au cours duquel il a été discuté de l'opportunité de modifier la législation afin de rendre obligatoire le

stockage de gaz avant la période hivernale, la France étant pour le moment le seul pays où les réserves de gaz naturel doivent être à 90% de la capacité de stockage totale avant l'hiver.

Suite à une intervention afférente de Monsieur Laurent Mosar, Monsieur Claude Turmes répond ne pas souhaiter se fournir en électricité sur le marché français. Il rappelle à cet égard que, d'une part, les prix français ne sont pas compétitifs par rapport notamment aux prix allemands et, d'autre part, que des problèmes importants de sécurité ont récemment été détectés sur un réacteur de la centrale de Penly (corrosion), alors que ce même problème a déjà été détecté sur quatre autres réacteurs EDF actuellement à l'arrêt.

Monsieur Laurent Mosar estime que les pistes évoquées par Monsieur Franz Fayot pour venir en aide aux entreprises ne sont pas suffisamment ambitieuses. Il évoque notamment le recours au crédit d'impôt pour les entreprises, la mise en place d'une aide de relance ou encore l'instauration d'un régime de garantie étatique pour de nouveaux crédits bancaires. Si ces instruments ont d'ores et déjà été utilisés pour venir en aide aux entreprises durant la pandémie de Covid-19, Monsieur le Ministre est d'avis que tous ne sont pas nécessairement adaptés à la situation présente, alors qu'une entreprise n'a pas intérêt à s'endetter pour financer ses coûts en fourniture énergétique. Pour ce qui est du crédit d'impôt, le Gouvernement est en train de réfléchir à cette possibilité. De la même manière, une réflexion est en cours concernant l'établissement d'un subside pour aider ponctuellement les sociétés les plus touchées.

Monsieur Laurent Mosar suggère également une adaptation de la TVA qui, à son avis, ne serait pas très difficile à instaurer d'un point de vue administratif. Monsieur Gilles Roth (CSV) déclare être du même avis et ne comprend pas pour quelles raisons le Gouvernement juge cette mesure inopérante. Monsieur Claude Turmes est d'avis qu'il s'agirait d'une mesure purement démagogue, qui ne servirait pas à grand-chose ; il rappelle par ailleurs que cette thématique relève de la compétence du Ministère des Finances et propose qu'elle soit abordée lors d'une prochaine réunion de la Commission des Finances et du Budget, en présence de Madame la Ministre des Finances.

Monsieur Laurent Mosar souhaite obtenir des informations sur les entreprises situées au Luxembourg qui ont dû arrêter leur production en raison de la hausse des prix énergétiques. S'il ne peut pas chiffrer de manière exacte le nombre d'entreprises concernées par ces arrêts de production, Monsieur le Ministre de l'Economie explique que de nombreuses entreprises ont dû modifier leur mode de production (par exemple, arrêt de production aux heures de pointe pendant lesquelles le prix de l'électricité est le plus cher).

Messieurs les Ministres de l'Energie et de l'Economie donnent à considérer qu'afin de sortir, à long terme, de la dépendance énergétique, le Gouvernement continuera à développer des mesures en faveur de la transition énergétique, notamment l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Ainsi, ils soulignent que la crise actuelle, avec tous ses désavantages, doit aussi être vue comme une opportunité pour encourager la décarbonisation de notre économie. Les mesures d'aides financières pour la rénovation énergétique, la promotion des systèmes de chauffage basés sur les énergies renouvelables et la mobilité durable seront maintenues et renforcées pour aider les ménages. Pour le secteur industriel, la piste du « contrat carbone pour différence » (« Carbon contract for difference ») est évoquée : il s'agit d'un outil qui vise, pour des secteurs ou des technologies donnés, à combler le différentiel entre le coût de la technologie de décarbonisation et le prix du CO₂.

Suite à une question de Monsieur Yves Cruchten (LSAP) relative à la baisse de la contribution au mécanisme de compensation, il est souligné que cette baisse, associée à une première baisse opérée en début d'année, représenterait pour chaque ménage une économie de 120 euros en moyenne.

Madame Martine Hansen regrette que les propositions du groupe parlementaire CSV d'augmenter le forfait kilométrique (bonification d'impôt qui compense les frais de déplacement entre les lieux de résidence et de travail) et les frais de déplacements professionnels n'aient pas été retenues par le Gouvernement.

Suite à une intervention de Madame Martine Hansen concernant d'éventuelles aides à allouer aux entreprises agricoles, il est précisé que des réflexions sont en cours à ce sujet au sein du Gouvernement.

Suite à des questions de Messieurs Paul Galles et Marc Goergen, ainsi que de Madame Jessie Thill (déi gréng) relatives aux démarches à faire pour recevoir une aide étatique, Madame Corinne Cahen précise que les ménages bénéficiaires de l'AVC bénéficieront automatiquement de la « prime énergie », sans avoir à introduire une nouvelle demande. Elle ajoute que les demandes refusées sous le régime normal seront réexaminées en accord avec les nouvelles dispositions sans qu'elles n'aient besoin d'être réintroduites. Les ménages non bénéficiaires de l'AVC devront quant à eux introduire une demande de leur propre chef.

Dans le même contexte et suite à une question de Monsieur Paul Galles, Madame Corinne Cahen indique qu'à l'heure actuelle, quelque 22.000 ménages perçoivent l'AVC. Elle ajoute qu'avec les mesures additionnelles qui viennent d'être annoncées, il n'est pas exclu que ce nombre augmente, d'autant plus que certains ménages pourraient se rendre compte qu'ils sont éligibles pour percevoir les aides étatiques.

Suite à une remarque afférente de Madame Myriam Cecchetti (déi Lénk), Monsieur Claude Turmes donne à considérer que, lors du *Energiedësch*, les fournisseurs se sont engagés à repousser/éviter les déconnexions pendant les mois d'hiver. Monsieur le Ministre note cependant qu'il faut veiller à ne pas engendrer le problème du « passager clandestin » (« *Trittbrettfahrer* »).

Suite à une intervention de Monsieur Marc Spautz (CSV), il est précisé ce qui suit :

- Malgré la hausse des prix généralisée, une manipulation du mécanisme de l'indexation n'est pas à l'ordre du jour. Une première tranche indiciaire est prévue au printemps, une deuxième pourrait arriver plus tard dans l'année.
- Les salariés des PME ne pourront pas bénéficier du régime de chômage partiel.

Luxembourg, le 16 mars 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact